

Service instructeur
Service Eau, Epuration,
Equipements ruraux

6^{ème} **Commission** - N° CG-2008-5-6-7

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2009
Equipements Ruraux (C02)
Electrification Rurale

Résumé : *En matière d'investissement, les Autorisations de Programme pour l'électrification rurale s'élèvent à 400 000 €, les Crédits de Paiement s'élèvent pour leur part à 250 000 €.*

C021 – Aide à l'Électrification

Les crédits du Programme Départemental d'Aide à l'Électrification sont réservés aux travaux de renforcement des réseaux électriques des Communes desservies par la Régie Municipale de NEUF-BRISACH et à des projets de raccordement de bâtiments ou d'ouvrages agricoles (fermes, puits d'irrigation, hangars, sorties d'exploitation...) ou d'écarts particuliers.

1. Bilan 2008

Pour le programme principal, le montant des prises en considération par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, s'est élevé à 259 190 € pour six opérations, montant totalement programmé à ce jour par la Commission Permanente.

Pour mémoire, le montant des subventions du Fonds d'Aide aux Charges d'Electrification (FACE) affectées par le Conseil Général s'est élevé pour sa part à 225 550 €.

Pour les opérations dites au "coup par coup", au nombre de vingt et une, 129 317 € ont été engagés en Commission Permanente au 7 novembre 2008.

Le cumul des Autorisations de Programme (AP) ainsi mobilisées s'élève à 388 507 €, il reste sensiblement identique à la dotation 2008 qui était de 400 000 €,

La consommation de crédits en 2008 s'est nettement améliorée, par rapport aux prévisions initiales, en raison du solde de certaines grosses opérations portées par les Communes, mais aussi et surtout de l'augmentation des demandes au coup par

coup portant sur des puits d'irrigation et de la rapidité des demandes de paiement des subventions correspondantes.

Les paiements cumulés sur les deux rubriques s'élevaient mi-octobre 2008 à 314 089 €, dont 86 580 € pour les opérations au "coup par coup", à comparer à une dotation globale au BP 2008 de 250 000 € seulement, abondée en cours d'exercice.

2. Perspectives 2009

Pour 2009, une AP de 270 000 €, ainsi que des Crédits de Paiement (CP) de 150 000 €, sont proposés pour honorer le Programme Départemental d'Aide à l'Électrification aux Communes ainsi que le complément départemental, au titre du Programme financé par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) ; en 2008, ces compléments départementaux se sont en effet élevés à 61 280 €.

Par ailleurs, une AP de 130 000 € et des CP de 100 000 € sont proposés au Budget Primitif 2009 pour les opérations d'Aide à l'Électrification dites "au coup par coup", étant précisé que ces enveloppes risquent d'être insuffisantes compte tenu des demandes en instance et en cours d'instruction, notamment pour l'électrification des puits d'irrigation (32 demandes réceptionnées à ce jour, dont seulement 20 inscrites en 2008, contre 14 au total en 2007...).

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au titre des AP et des CP, pour les programmes d'investissement en matière d'Équipements Ruraux 2009, les montants suivants :

	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
Aide à l'Électrification (Communes)	270 000 €	150 000 €
Aide à l'Électrification : Opérations au "coup par coup" (privés)	130 000 €	100 000 €
	-----	-----
TOTAL	400 000 €	250 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie pour le Programme d'Aide à l'Électrification (Communes).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER